

Assemblée communale extraordinaire

jeudi 7 octobre 2021 à 20.00 heures
halle de gymnastique Chevenez

PROCES-VERBAL

Le jeudi 7 octobre à 20.00 heures s'est déroulée, à la halle de gymnastique de Chevenez, l'Assemblée communale ordinaire de la Commune de Haute-Ajoie régulièrement convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura du 16 septembre 2021 ainsi que par l'usage local.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 1^{er} juillet 2021.
2. Modification du règlement communal sur les constructions de Chevenez concernant le projet d'agrandissement des Ateliers Busch SA. Adopter la modification de l'aménagement local "Affectation en secteur AAd" comprenant une modification du règlement communal sur les constructions art. 11, 113, 126 et 127.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt. Voter le crédit de CHF 703'200.- nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Consolidation du crédit de construction de CHF 380'000.-, accepté par l'Assemblée communale du 05.07.2018 pour la réfection des captages et des installations UV des sources d'alimentation en eau de Chevenez, dans le cadre du plan général d'alimentation en eau (PGA).

M. Jean Chêne, président des Assemblées ouvre les débats à 20.00 heures. Il remercie les citoyennes et citoyens de leur présence et salue Mme Brigitte Cattin, représentante du bureau d'ingénieurs RWB de Porrentruy, la délégation des Ateliers Busch SA, MM Dominique Schnyder et Joseph Aubry qui sont également citoyens de la commune de Haute-Ajoie.

Les mesures sanitaires en vigueur sont appliquées ce soir (distance physique de 1,5 m, port du masque, lavage des mains à l'entrée avec du gel hydro alcoolique) ; les citoyens sont priés de s'annoncer avant une prise de parole. Les citoyens ont été conviés à cette assemblée par tous-ménages et par parution dans le Journal Officiel du 16 septembre 2021.

Aucune modification n'est demandée, ni apportée à l'ordre du jour.

Scrutateurs : M. Jean-Louis Borruat et Mme Marie-Jeanne Caillet.

Nombre des ayants-droits présents : 41

Majorité absolue : 21

Mme Brigitte Cattin ne dispose pas du droit de vote.

-
1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie du 1^{er} juillet 2021
Rapporteur : Mme Danièle Laville, agente administrative
-

M. le Président informe que, conformément à l'article 26 alinéa 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été publié sur le site internet communal et déposé publiquement pour consultation au secrétariat communal dans les délais légaux.

Aucune modification n'est demandée. **Au vote et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juillet 2021 est approuvé à la majorité évidente sans avis contraire.** Remerciements sont adressés à son auteur.

2. Modification du règlement communal sur les constructions de Chevenez concernant le projet d'agrandissement des Ateliers Busch SA. Adopter la modification de l'aménagement local "Affectation en secteur AAd" comprenant une modification du règlement communal sur les constructions art. 11, 113, 126 et 127.

Rapporteur : M. Michel Baconat, maire

M. Michel Baconat mentionne que les autorités communales soutiennent le projet de modifications du plan de zone et du règlement communal sur les constructions. Cette demande émane des Ateliers Busch SA qui se sont approchés des autorités communales pour discuter de leur essor. L'entreprise cherche continuellement à accroître sa compétitivité au niveau international. Parallèlement à cet objectif général, les responsables du site de Chevenez cherchent à asseoir la position du site jurassien. Cette assise passe par des spécificités développées au sein du site comme le centre de recherche et de développement mais surtout par l'efficacité de l'outil de production. L'entreprise cherche en particulier à rationaliser sa logistique. Aujourd'hui cette rationalisation passe par le regroupement de la livraison et de l'expédition sur un seul site. Actuellement l'entreprise stocke des matériaux à Fahy sur le site Gefco et sous une tente posée sur son parking. Ce stockage de matériaux doit être réorganisé. En effet la logistique actuelle implique de nombreux transbordements de marchandises qui sont coûteux en temps et en argent. Chaque jour, pour alimenter l'usine de Chevenez en matière première, ce sont entre 3 et 5 camions qui font le trajet depuis Gefco. La rationalisation des stocks permettra de diminuer ce nombre de transports journaliers et améliorera l'impact environnemental. Un nouveau centre logistique innovant et partiellement automatisé est ainsi envisagé sur le site de Chevenez. Des postes de travail sont prévus pour la mise en stock et la préparation de commandes pour les ateliers de production. Le stockage se fera sur une grande hauteur permettant de superposer jusqu'à 10'000 palettes et 4800 boîtes. Les hauteurs nécessaires pour ces 2 magasins dépassent celles autorisées par le règlement sur les constructions. Les Ateliers Busch SA ont souhaité adapter les hauteurs afin de permettre la construction d'un stock permettant de rationaliser la surface au sol mais également d'accroître la performance des mouvements de stock. L'entreprise Busch présente depuis 41 ans à Chevenez contribue en grande partie à la santé financière de notre commune.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Brigitte Cattin fait un bref rappel historique, soit la création des Ateliers Busch SA à Chevenez en 1980 qui compte à ce jour 502 employés et produit plus de 30'000 pompes annuellement.

Ce projet d'extension a démarré en 2015 et permettra d'accroître la compétitivité internationale, de soutenir la croissance, de développer les moyens de production, de confirmer le centre d'excellence de recherche et développement et de renforcer le centre de formation. Les autorités communales entrent en matière en 2016 et un projet est élaboré. Le projet de modification du règlement sur les constructions est présenté le 3.7.2018 à la population lors d'une séance d'information. Fin mai 2021, le Canton clôture la phase d'examen préalable, le plan est déposé publiquement du 4 juin au 5 juillet 2021 au bureau communal et ne suscite aucune opposition.

La présentation, via Powerpoint, montre les modifications qui seront apportées au plan de zone. Il y aura l'abrogation du plan spécial d'équipement de détail en vigueur. A relever, notamment la modification des articles 126 et 127 du Règlement sur les constructions soit, le secteur AAd comprendra des dispositions de hauteurs particulières (secteur AAa – hauteur et hauteur totale seront de 16 mètres au lieu de 14 mètres et pour le secteur AAd, hauteur et hauteur totale passeront à 25 mètres ; il sera également défini de nouvelles distances à la limite.

Cette introduction d'un système de gestion automatique des palettes nécessite une grande hauteur sous plafond. L'avant-projet s'élèvera à une hauteur finale d'environ 22 mètres pour le stockage des palettes et 15 mètres pour le stockage des boîtes, soit 10'000 palettes sur 19 étages + 4'800 boîtes sur 38 étages.

La parole est donnée.

M. Etienne Nagel demande si les nouveaux bâtiments seront accolés ? car il rappelle les problèmes d'inondation dans le passé et met en garde pour le futur, est-il prévu un lieu d'écoulement pour le passage de ce surplus d'eau car il y a une différence de niveau entre les bâtiments.

Mme Cattin répond que le bâtiment de grande hauteur ne sera pas collé aux autres structures, prend note de ces judicieuses remarques et en tiendra compte dans le projet finalisé.

La parole n'est plus demandée.

MM Schnyder et Aubry, membre de la direction des Ateliers Busch quittent la salle. Le président passe au vote.

Au vote et à main levée, à l'unanimité et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte les modifications du règlement communal sur les constructions de Chevenez concernant le projet d'agrandissement des Ateliers Busch SA. Adopter la modification de l'aménagement local "Affectation en secteur AAd" comprenant une modification du règlement communal sur les constructions art. 11, 113, 126 et 127.

3. Prendre connaissance et approuver le projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt. Voter le crédit de CHF 703'200.- nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Rapporteur : M. Philippe Riat, conseiller communal, responsable du dicastère des eaux et eaux usées

M. Philippe Riat rappelle l'arrivée de la commune de Rocourt en 2018 au sein de la commune de Haute-Ajoie. Il s'est avéré que Rocourt n'avait pas réalisé son PGA (Plan général d'alimentation en eau potable). Le Conseil communal de Haute-Ajoie a mandaté son bureau d'ingénieurs pour cette réalisation et qu'elle soit validée en même temps que nos autres villages. Après avoir pris connaissance du PGA de Rocourt, il s'est avéré qu'il y avait de grandes lacunes aux deux extrémités du village, soit en haut de la route de Fahy (incluant le lotissement du Patais) et en face au Coinat. En outre, il y a peu de pression et pas de débit aux bornes hydrantes. Dès lors, le Conseil communal de Haute-Ajoie a suivi les recommandations du PGA et vous prie de prendre connaissance du projet de liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Riat présente, sous format Powerpoint, les besoins de cette liaison. Aujourd'hui, le village de Rocourt est alimenté en eau potable par son réservoir sis en haut de la route de Fahy (juste au-dessus des dernières maisons) et par le SEHA ; il bénéficie d'un droit d'eau de 30 litres/minute sur la conduite de la commune de Fahy en provenance de la source de Libécourt.

La commune de Haute-Ajoie souhaite faire une liaison en eau potable entre les localités de Grandfontaine et Rocourt, afin de pouvoir abandonner le réservoir de Rocourt (altitude ~560 m') qui est situé trop bas et vétuste. Rocourt sera donc alimenté depuis le réservoir de Grandfontaine (altitude ~623 m'), de ce fait la défense incendie sera améliorée ainsi que la pression dans les deux extrémités du village à Rocourt.

Actuellement, aucune connexion d'eau potable ne relie Grandfontaine et Rocourt. La gestion des réseaux dans ces communes est relativement complexe avec de nombreux ouvrages et alimentations. Le concept PGA (validé en mai 2021 pour Haute-Ajoie et en avril 2021 pour Grandfontaine par les autorités cantonales) regroupe des zones de pression et représente une simplification de l'exploitation et la gestion de ces réseaux. Le projet de liaison d'eau potable entre Grandfontaine et Rocourt en fait partie en tant que priorité.

En parallèle de cette nouvelle conduite, un tuyau en PE sera posé pour de l'eau brute, pour remplacer la vieille conduite existante située au milieu des champs ; cette conduite transporte de l'eau captée à Chevenez jusqu'à la station de traitement de Grandfontaine.

A l'intersection de cette nouvelle conduite avec la conduite de transport du SEHA, une chambre de livraison et de réduction de pression sera nécessaire. Cette chambre permettra de réduire la pression entre le réseau de Grandfontaine et Rocourt et de livrer une eau de secours du SEHA aux deux réseaux en cas de problème au réservoir de Grandfontaine ou sur la conduite alimentant Rocourt.

La commune de Haute-Ajoie est le maître d'ouvrage principal, la commune de Grandfontaine et le SEHA sont partenaires.

Après les travaux, la conduite d'eau sera cédée à la commune de Grandfontaine jusqu'aux limites communales et elle en assumera l'entretien et alimentera le fonds de renouvellement.

En outre, la commune de Haute-Ajoie mettra à disposition le réservoir de Rocourt à la commune de Fahy par le biais d'une convention ; celle-ci en assumera les frais car la station de traitement d'eau de la conduite de la commune de Fahy se situe à l'intérieur même du réservoir de Rocourt. Dès la fin des travaux, l'alimentation en eau depuis le réservoir de Rocourt sera coupée. L'alimentation du village se fera depuis le réservoir de Grandfontaine. La pression dans le réseau se fera par pallier de 0.5 bar, il est à prévoir quelques fuites et certaines maisons devront installer un réducteur de pression à l'entrée de leur bâtiment, notamment en bas du village.

Le plan spécial d'équipement de détail (plan et rapport explicatif de conformité) est en cours d'approbation par les autorités cantonales. Il n'a reçu aucune opposition lors de son dépôt public du 26.08 au 27.09.21.

Prochaines démarches administratives : votation du crédit pour la réalisation des travaux, demande de subventions (ECA 15 % + 30 % car projet intercommunal), établissement de conventions avec les propriétaires fonciers, signatures des contrats d'entreprises, constat avec photos authentifiées par un notaire, coordination avec l'office de l'environnement et avec un spécialiste en protection des sols sur les chantiers (SPSC).

Coût des travaux :

Chapitres	Aménagements :	Estimation des coûts en CHF	A charge de Haute-Ajoie	A charge de Grandfontaine	A charge du SEHA
			Somme	Somme	Somme
A	TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR CONDUITES EAU	194'400.-	168'300.-	21'600.-	4'500.-
B	TRAVAUX D'APPAREILLAGE POUR CONDUITES EAU	308'900.-	215'600.-	61'500.-	31'800.-
C	TRANSMISSION DE DONNEES A DISTANCE	3'900.-	975.-	975.-	1'950.-
D	PRESTATIONS PARTICULIERES	27'500.-	23'833.-	3'667.-	
E	DIVERS ET IMPREVUS	53'470.-	40'871.-	8'774.-	3'825.-
F	HONORAIRES D'INGENIEURS ET PARTICULIERS	115'000.-	89'788.-	17'558.-	7'654.-
A-F	TOTAUX TRAVAUX (YC HONORAIRES)	703'170.-	539'367.-	114'074.-	49'729.-

La parole est donnée.

M. Marc Vuillaume s'interroge quant au droit d'eau avec la source de Libécourt, va-t-il cesser ?

M. Riat lui répond que quand tout allait bien on en bénéficiait mais pas en période de sécheresse, le besoin était de 15'000 m³. Les dernières années, nous avons eu environ 7'000 m³. La commune de Fahy est en train de terminer son PGA et elle aurait sûrement demander une participation financière quant au renouvellement de ses conduites.

La parole n'est plus utilisée.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte le crédit de CHF 703'200.- nécessaires aux travaux, donne compétence au Conseil communal pour assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

4. Consolidation du crédit de construction de CHF 380'000.-, accepté par l'Assemblée communale du 05.07.2018 pour la réfection des captages et des installations UV des sources d'alimentation en eau de Chevenez, dans le cadre du plan général d'alimentation en eau (PGA).

Rapporteur : M. Philippe Riat, conseiller communal, responsable du dicastère des eaux et eaux usées

M. Philippe Riat demande la consolidation du crédit de construction, voté par l'assemblée communale du 05.07.2018, qui a permis la réfection complète et la mise aux normes des zones de captage dites 'Fontaine l'Ermite et les Sources' ainsi que la station de traitement de 'Fontaine l'Ermite et des 'Sources' sis au réservoir à Chevenez et la réfection du surpresseur du réservoir de Damvant, ceci dans le cadre du PGA.

✓ L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Riat rappelle les différents travaux effectués pour les captages avec récapitulatif des montants :

Désignation	Montant HT	TVA	Total TTC
Ingénierie – Bureau RWB	Fr. 44'940.05	Fr. 3'482.45	Fr. 48'422.50
Travaux liés au projet	Fr. 294'708.20	Fr. 22'543.15	Fr. 317'251.35
Coût brut des travaux	Fr. 339'648.25	Fr. 26'025.60	Fr. 365'673.85
Travaux hors projet	Fr. 16'691.25	Fr. 1'285.20	Fr. 17'976.45
Total du coût des travaux	Fr. 356'339.50	Fr. 27'310.80	Fr. 383'650.30
Dépassement du crédit voté de Fr. 380'000.-		Fr. 3'650.30	

Le dépassement budgétaire reste dans la compétence du Conseil communal, il n'est ainsi pas soumis pour approbation à l'assemblée communale.

La parole n'est pas utilisée.

Au vote et à main levée, à la majorité évidente et sans avis contraire, l'Assemblée communale accepte la consolidation du crédit de construction de CHF 380'00.-, acceptée par l'Assemblée communale du 5.7.2018 pour la réfection des captages et des installations UV des sources d'alimentation en eau de Chevenez, dans le cadre du plan général d'alimentation en eau (PGA).

M. le Président Jean Chêne clôt les débats et lève l'Assemblée à 20.50 heures. Les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié au restaurant du Cheval-Blanc, tout en respectant les normes en vigueur.

Au Nom de l'Assemblée communale de Haute-Ajoie

Le Président :

Signé

Jean Chêne



La Secrétaire :

Signée

Danièle Laville

